AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune d'AGDE

Création d'une voie de liaison entre les chemins des Dunes, du Camping et des Camarines

Le projet présenté par la mairie d'Agde, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande de déclaration d'utilité publique et la cessibilité des parcelles nécessaires au projet de création d'une voie de liaison entre les chemins des Dunes, du Camping et des Camarines, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer ou pas l'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles nécessaires au-dit projet.

Cette enquête se déroulera dans la commune de d'Agde.

Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER, directeur de société retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Agde (Rue Alsace-Lorraine - 34300 AGDE) pendant **36 jours** consécutifs, du **lundi 14 novembre 2016 au lundi 19 décembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (Lundi au vendredi 08h00-12h30 / 13h30-17h30) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra en personne à la mairie d'Agde, les observations du public les jours suivants :

Le mercredi 16 novembre 2016 de 09h00 à 12h00

Le jeudi 1er décembre 2016 de 14h00 à 17h00

Le lundi 19 décembre 2016 de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête 17h00)

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Axel CANTON (axel.canton@ville-agde.fr).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie d'Agde ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.